



PLANCHE À ROULETTES

Avant l'activité ou le jeu, l'animateur de programme doit évaluer le niveau d'habileté des participants relativement à ce jeu ou à cette activité. Si un participant ne fait pas preuve des habiletés voulues pour jouer d'une manière sécuritaire, l'animateur de programme devra montrer comment maîtriser ces habiletés ou devra choisir une activité ou un jeu différents.

► ÉQUIPEMENT

- Une trousse de premiers soins complète est facilement disponible.
- Un dispositif de communication en état de marche (téléphone cellulaire, par ex.) est disponible.
- On s'assurera que tout l'équipement peut être utilisé sans risque.
- Lorsqu'on loue ou emprunte de l'équipement, on s'assurera que le format de la planche à roulettes convient à l'utilisateur et est en bon état.
- Quand on pratique la planche à roulettes dans un planchodrome ou autre site commercial, on se conformera aux règles affichées en ce qui a trait à l'équipement.
- L'animateur de programme aura avisé les participants et parents/tuteurs de l'importance de porter :
 - un casque de planchiste bien ajusté et homologué par une association reconnue en matière de normes de sécurité (par ex., la CSA, la CSPC, l'ASTM, Snell, la BSI, l'AS);
 - des coudières;
 - des genouillères;
 - des protège-poignet.

► VÊTEMENTS/CHAUSSURES

- Tous les participants devront porter des chaussures de sport appropriées (par ex., des chaussures de course ayant une semelle en caoutchouc unie qui est retenue au pied) OU des chaussures de planche à roulettes. Les chaussures de course munies de talons plus hauts, de roulettes ou de crampons en caoutchouc, en plastique ou en métal ou dont le bout ou talon est ouvert ne sont pas appropriées.
- Les bijoux pendants ne sont pas autorisés.

► INSTALLATIONS

- Si on projette d'utiliser un site scolaire, l'animateur de programme devra, avant la tenue de l'activité, s'informer auprès de l'administrateur scolaire concernant les règles et procédures à suivre pour apporter des planches à roulettes dans ce site.
- On s'assurera que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire.
- On fera une visite préalable du site choisi (terrain de jeux, parc du voisinage, site commercial, par ex.) pour inspecter ses abords et l'état de l'aire de planche à roulettes.



LORS DE L'INSPECTION PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ, ON S'ASSURERA QUE L'AIRE DE PLANCHE À ROULETTES :

- est sèche et libre d'obstacles et de débris;
- est bien à l'écart de la circulation automobile;
- ne comporte pas de pentes prononcées.

SI DES DANGERS ONT ÉTÉ REMARQUÉS :

- on avisera immédiatement le superviseur du programme;
- on choisira la solution de rechange la plus sécuritaire pour les participants, on annulera l'activité, on déplacera l'activité dans un autre site ou on avisera les participants des dangers et on modifiera l'activité pour éviter ceux-ci (en indiquant ces dangers à l'aide de cônes, par ex.).

▶ RÈGLES/DIRECTIVES SPÉCIALES

- On déterminera quels participants ont des troubles médicaux et/ou limitations physiques et des adaptations appropriées seront mises en oeuvre pour leur permettre de participer de manière sécuritaire.
- On disposera d'un plan d'action d'urgence prêt à être appliqué en cas d'accident ou de blessure.
- Avant l'activité, les participants auront été avisés :
 - des risques potentiels liés à l'activité;
 - des manières de gérer les risques;
 - des règles et procédures établies en vue d'assurer leur sécurité durant l'activité.
- L'activité comprendra un échauffement préalable et une récupération post-activité.
- On offrira un liquide de remplacement adéquat aux participants.
- Si plusieurs activités se déroulent en même temps, on s'assurera qu'un espace sécuritaire a été ménagé entre les activités.
- Les parents/tuteurs seront informés de toute activité hors site et du moyen de transport utilisé.

ACTIVITÉ DE PLEIN AIR

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

- On saura quelle intervention d'urgence déclencher en cas de conditions météorologiques particulièrement mauvaises (foudre ou tornade, par ex.) et on donnera des directives appropriées aux participants.
- Avant l'activité, on tiendra compte :
 - de la température du jour;
 - de la durée pendant laquelle les participants feront un effort vigoureux.
- On devra signaler aux participants comment se protéger contre :
 - les rayons UV (par ex., à l'aide d'un chapeau, de lunettes de soleil, d'une substance antisolaire);
 - les insectes (avec un insectifuge pour moustiques, par ex.).

CRITÈRES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES À LA PLANCHE À ROULETTES

- Les participants devront suivre les règles affichées dans les sites publics/commerciaux de planche à roulettes.
- On devra indiquer clairement les règles de sécurité aux participants en insistant sur le contrôle en tout temps des manoeuvres exécutées.
- On devra assigner un espace distinct aux planchistes débutants.



- On ne pourra utiliser de dispositifs audio (baladeurs MP3, par ex.).
- Avant de permettre aux participants de pratiquer la planche dans les sections plus exigeantes des installations ou du site, on devra leur fournir un enseignement spécifique (par ex., un enseignement sur les demi-tubes/parcs à planche, les sauts ou rampes, etc.).
- Il ne sera pas permis de se livrer à des acrobaties.
- On enseignera aux participants à maintenir une distance sécuritaire entre eux (2 à 3 m, par ex.) pour qu'ils ne puissent se gêner ou se faire tomber l'un l'autre.

► SUPERVISION

UNE SUPERVISION SUR PLACE EST REQUISE.

- L'animateur de programme appelé à fournir un enseignement alors qu'il ne maîtrise pas les techniques de la planche à roulettes (n'ayant pas, autrement dit, d'expérience récente dans le domaine) devra demander l'aide d'un auxiliaire approprié et/ou s'abstenir de participer à l'activité jusqu'à ce qu'il obtienne de l'aide.
- L'animateur de programme circulera partout dans le site d'activité et maintiendra en tout temps un contact visuel avec les participants.
- L'animateur de programme satisfera aux critères de supervision sur place efficace (se référer à l'annexe B – *Supervision* de la section des Ressources documentaires)

MONITEUR EXTERNE

- Un moniteur externe doit avoir acquis une certification ou de l'expérience en enseignement de la planche à roulettes.